



**Direction générale
de l'environnement (DGE)**

Division Biodiversité et paysage

Avenue de Valmont 30b
1014 Lausanne

DEMANDER UNE AUTORISATION SPÉCIALE POUR LA RÉCOLTE D'ESCARGOTS À DES FINS LUCRATIVES

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

Adresse e-mail :

Commune, lieux de récolte :

Espèces recherchées et vendues :

Méthode de récolte :

OUI

NON*

Disposez-vous d'un anneau métallique de 35 mm de diamètre intérieur ?

* [Demande pour anneau métallique de 35mm](#)

Lieu et date :

Conditions

1. L'autorisation est limitée à une année civile.
2. La collecte doit être effectuée dans le respect de la faune et de la flore. Si des dommages ou effets imprévus sont constatés, une annonce devra être faite à la Police faune nature.
3. Pendant la collecte, l'autorisation doit être portée sur soi et présentée, sur demande aux organes de contrôles.